



## Logement privé d'eau potable

-----  
Par baussan

Bonjour

Voici mon problème :

Je possède depuis 1981 une petite maison située au fond d'une impasse ( voie privée ) que je tiens d'un leg de mon parrain et de ma marraine qui l'ont habitée jusqu'à leur disparition. Je n'ai jamais habité cette maison et je n'ai pas l'intention de l'habiter. Cette maison a la particularité de ne pas posséder d'alimentation propre en eau potable ni de système d'évacuation autonome des eaux usées. C'est à dire que jusqu'à ces derniers temps, l'alimentation et l'évacuation passaient par le réseau d'un tiers, à savoir mon frère. Pourquoi ? Parce qu'à la suite de l'obligation de reconstituer la desserte suite à une crue de la rivière voisine ayant emporté tout le terrain environnant, il a été jugé à l'époque ( il y a 25 ans ) plus judicieux techniquement et économiquement de réaliser une seule adduction pour les 2 maisons mitoyennes depuis le service public qui se trouve à plus de 200m. Je paie depuis tout ce temps des taxes pour un logement théoriquement habitable. Il se trouve que je suis maintenant brouillé avec mon frère et que je devrais pour redonner une autonomie ( un compteur d'eau privé ) engager des travaux pharaoniques dont je n'ai pas les moyens, que je ne souhaite pas et qui de toute façon sont techniquement impossibles ( obligation entre autre de casser une voie privée sur une grande distance. Je ne souhaite pas vendre dans ces conditions et je préfère me contenter de conserver cette maison au titre de garde-meuble. Ma question est donc la suivante: quelle(s) démarche(s) dois-je faire pour obtenir de l'administration le déclassement de cette maison en logement inhabitable et à qui dois-je m'adresser ?

Merci si quelqu'un peut me répondre.